

# Les mercredis de janvier à juillet 2022

Du 5 janvier au 6 juillet

OUVERTURE  
DES INSCRIPTIONS

**LUNDI 15 NOVEMBRE  
A 8H30**

(uniquement en réservation  
sur internet)



Centre de loisirs de La Bergue  
422 route de Thonon  
74380 CRANVES SALES  
Tél. : 04.50.39.30.37

Site d'inscription : [www.inscriptions.labergue.fr](http://www.inscriptions.labergue.fr)  
Email : [labergue74@gmail.com](mailto:labergue74@gmail.com)



## FONCTIONNEMENT DU CENTRE LES MERCREDIS

Le mercredi, les enfants sont accueillis en journée complète ou en demi-journée sans repas selon les modalités suivantes :

- En journée complète

- \* arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 16h30 et 18h30
- OU \* arrivée et retour en car à l'un des arrêts proposés dans le tableau ci-après

- En demi-journée matin sans repas

- \* arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30
- OU \* arrivée en car (voir les arrêts dans le tableau ci-après) et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30

- En demi-journée après-midi sans repas

- \* arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et départ depuis le centre entre 16h30 et 18h30
- OU \* arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et retour en car (voir les arrêts dans le tableau ci-après)

| LES ARRETS DE CAR                                                        | Matin | Soir  |
|--------------------------------------------------------------------------|-------|-------|
| ETREMBIERES - Devant le groupe scolaire J.J Rousseau au Pas de l'Echelle | 8h00  | 18h20 |
| GAILLARD - Devant l'Eglise - Rue de La Libération                        | 8h10  | 18h10 |
| AMBILLY PAIX - Devant l'école maternelle - Rue de La Paix                | 8h20  | 18h00 |
| CENTRE ANNEMASSE - Devant le collège M. Servet - Rue Alfred Bastin       | 8h30  | 17h50 |
| HUTINS - Ecole des Hutins- Rue de L'Annexion                             | 8h40  | 17h40 |
| LIVRON - Pharmacie de Livron - Rue JB Charcot                            | 8h50  | 17h30 |
| SOUS CASSAN - Ecole Jean Mermoz - Parking MJC à Romagny                  | 9h00  | 17h20 |
| VILLE LA GRAND - Au dessus du collège P. Langevin - Rue Pottière         | 9h10  | 17h10 |
| VETRAZ MONTHOUX - Parking à côté de la mairie - Rue des Ecoles           | 8h00  | 18h00 |
| CRANVES SALES - Devant le collège                                        | 8h10  | 17h50 |
| SAINT CERGUES - Parking du groupe scolaire - Rue des Ecole               | 8h25  | 17h35 |
| MACHILLY - Arrêt de car à côté de la Gare - Route des Voirons            | 8h35  | 17h25 |
| JUVIGNY - Place devant l'Eglise                                          | 8h50  | 17h10 |
| LUCINGES - Place des Anciennes Granges                                   | 9h05  | 16h55 |
| BONNE - Devant La Poste                                                  | 9h15  | 16h45 |

**ATTENTION !!** Les enfants inscrits au car devront impérativement respecter l'arrêt choisi tout au long du mois. **Aucun enfant inscrit à un arrêt de car ne pourra être déposé ou récupéré directement au centre** (hors inscription en demi-journée). Veuillez consulter l'extrait du règlement intérieur sur le site [www.labergue.fr](http://www.labergue.fr) ou demandez-le à l'accueil du centre.







## MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se feront pour tous les mercredis du mois (hors vacances scolaires) et dans la limite des places disponibles.

Pour inscrire votre enfant pour les mercredis de janvier à juillet 2022, il vous faudra effectuer une réservation sur internet à partir de **lundi 15 novembre à 8h30**, en vous connectant sur :

[www.inscriptions.labergue.fr](http://www.inscriptions.labergue.fr)

La création d'un compte est obligatoire avant de procéder à l'inscription de votre enfant via internet. La création du compte peut se faire à n'importe quel moment.

**IMPORTANT** : il est fortement déconseillé d'utiliser votre smartphone ou votre tablette pour vous connecter au site car celui-ci risque de ne pas fonctionner correctement. Nous vous recommandons l'utilisation d'un ordinateur avec le navigateur internet Chrome.

Une fois la réservation effectuée, il faudra nous transmettre tous les documents nécessaires à l'inscription (voir ci-dessous) au plus tard **sous 5 jours ouvrés** soit :

- par voie postale (ou directement dans la boîte aux lettres du centre),
- par email à [labergue74@gmail.com](mailto:labergue74@gmail.com)

Votre facture vous sera adressée par email. Le règlement total du séjour devra nous être transmis **sous 7 jours ouvrés** après envoi de la facture.

Afin de gagner un maximum de temps quant à la gestion des dossiers, merci de vérifier que les documents envoyés correspondent bien à ceux demandés. **Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et basculera donc en fin de liste d'attente.**

**ATTENTION** : les séjours réservés mais non validés entraîneront la suppression des inscriptions et du compte internet. Pour de futures inscriptions il faudra donc faire une demande au centre, par email, pour être en liste d'attente et des places ne seront attribuées que si la capacité d'accueil le permet.

## NOUVELLE ANNEE, NOUVEAU DOSSIER !

### Documents obligatoires à transmettre

- La fiche sanitaire et l'autorisation de droit à l'image (téléchargeables sur [www.labergue.fr](http://www.labergue.fr) dans l'onglet « infos d'inscription » ) dûment complétées et signées
- Le carnet de vaccinations de l'enfant. Le DTPolio doit être à jour au moment du séjour. Dans le cas contraire, votre enfant ne pourra être accepté au centre
- L'avis (ou les avis) d'imposition 2021 (sur les revenus 2020) **du foyer** ou une attestation de quotient familial de la CAF
- Un justificatif de domicile
- Le règlement des frais de dossier et de séjours par chèque(s), espèces, CB ou chèques vacances.

Pour les règlements en espèces ou CB, des **permanences** seront assurées au centre. Les dates et horaires de ces permanences seront communiqués par email lors de l'envoi de la facture.

### HORAIRES DU SECRETARIAT

#### En dehors des vacances scolaires :

Lundi de 14h à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h

Jeudi de 8h30 à 12h

Vendredi de 14h à 17h30

#### Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h





## TARIFS 2022



**Nouvelle tranche  
tarifaire pour les QF  
de plus de 3600 €**

| Pour les habitants<br>d'Annemasse Agglo<br><br>(Annemasse, Ambilly,<br>Etrembières, Vétraz-<br>Monthoux, Ville-la-Grand,<br>Gaillard, Bonne, Cranves-<br>Sales, Lucinges, Juvigny,<br>Saint-Cergues, Machilly) | Quotient Familial     | Tarif journée | Demi-journée<br>sans repas |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                | Entre 0 et 1200 €     | 12,90 €       | 6,45 €                     |
|                                                                                                                                                                                                                | Entre 1201 et 1600 €  | 16,30 €       | 8,15 €                     |
|                                                                                                                                                                                                                | Entre 1601 et 2000 €  | 19,30 €       | 9,65 €                     |
|                                                                                                                                                                                                                | Entre 2001 et 2500 €  | 22,60 €       | 11,30 €                    |
|                                                                                                                                                                                                                | Entre 2501 et 3000 €  | 26,00 €       | 13,00 €                    |
|                                                                                                                                                                                                                | Entre 3001 et 3600 €  | 28,60 €       | 14,30 €                    |
|                                                                                                                                                                                                                | Sup. ou égal à 3601 € | 32,00 €       | 16,00 €                    |
| Pour les habitants<br>hors Annemasse Agglo                                                                                                                                                                     | Quotient Familial     | Tarif journée | Demi-journée<br>sans repas |
|                                                                                                                                                                                                                | Entre 0 et 1200 €     | 30,80 €       | 15,40 €                    |
|                                                                                                                                                                                                                | Entre 1201 et 1600 €  | 33,60 €       | 16,80 €                    |
|                                                                                                                                                                                                                | Entre 1601 et 2000 €  | 36,10 €       | 18,05 €                    |
|                                                                                                                                                                                                                | Entre 2001 et 2500 €  | 38,70 €       | 19,35 €                    |
|                                                                                                                                                                                                                | Entre 2501 et 3000 €  | 41,10 €       | 20,55 €                    |
|                                                                                                                                                                                                                | Sup. ou égal à 3001 € | 46,50 €       | 23,25 €                    |
|                                                                                                                                                                                                                | Sup. ou égal à 3601 € | 52,00 €       | 26,00 €                    |

**Frais de dossier (valable pour toute première demande d'inscription de l'année civile)**

**1 enfant : 19,35 €**

**2 enfants : 26,60 €**

**3 enfants et + : 31,30 €**

### COMMENT TROUVER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL ?

- Vous pouvez demander votre attestation de quotient familial directement auprès de votre CAF ou sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)
- Vous pouvez calculer votre quotient familial en appliquant la formule suivante :

|                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------|
| $\text{Revenu fiscal de référence de l'année } n-1 / 12 / \text{nb de parts du foyer}$ |
|----------------------------------------------------------------------------------------|

Le Revenu Fiscal de Référence et le nombre de parts figurent sur votre avis d'imposition 2021 (sur les revenus 2020). Pour les couples faisant leurs déclarations d'impôts séparément, pensez à additionner les 2 RFR et les parts des 2 avis.

**Attention :** tous les revenus du foyer doivent être pris en compte, y compris si l'un des adultes du foyer n'est pas le responsable légal de l'enfant.

Les Bons CAF 2022 ne seront envoyés par la CAF qu'en début d'année 2022. Pour les familles qui en bénéficieront, une remise sera accordée sur une prochaine inscription (sur présentation des Bons CAF au secrétariat du centre).

La tranche tarifaire la plus élevée sera appliquée pour toute personne ne justifiant pas son quotient familial.

